

SECONDE DISCUSSION INFORMELLE VIRTUELLE DU CSA : Identifier les stratégies  
spécifiques au contexte pour relever les défis relatifs aux systèmes alimentaires  
durables (évaluation, diagnostic et recommandations)

**Contributions écrites du MSC**

*En raison de problèmes de connexion, la co-coordinatrice du Groupe de travail du MSC sur l'Agroécologie, Ali-Aii Shatou (Cameroun), n'a pas pu se connecter à temps à la plate-forme pour prononcer sa première intervention. Le créneau matinal a également rendu difficile la participation de nos co-coordonateurs d'Amérique latine.*

**1. Etes-vous d'accord avec le fait qu'un cadre d'évaluation et de suivi complet (assorti des systèmes de mesures et d'indicateurs correspondants) est nécessaire pour des systèmes alimentaires durables qui améliorent la sécurité alimentaire et la nutrition ? Les recommandations du HLPE permettent-elles d'avancer à cet égard?**

La crise de la COVID-19 a montré les dysfonctionnements et les inégalités de nos systèmes alimentaires.

Bien qu'ils constituent aujourd'hui des acteurs clés au moment de continuer à mettre des aliments sur notre table, les travailleurs de l'alimentation souffrent non seulement de taux de rémunération injustes et de conditions de travail inadéquates, mais aussi d'une exposition compromettant leur santé.

Les petits producteurs et petites productrices d'aliments ont été plus marginalisé-e-s que jamais dans la commercialisation de leurs produits.

Les migrants, dont la plupart sont en détresse, sont aussi victimes de la crise, car leur statut n'est dans la plupart des cas pas reconnu comme « régulier ».

Les femmes, qui sont en première ligne de la réponse, sont cependant confrontées à des fardeaux inégaux (comme l'augmentation de la violence domestique lors du confinement), tout en devant garantir que leurs familles aient de quoi manger.

La COVID montre donc l'extrême nécessité d'évaluer la manière dont fonctionnent nos systèmes alimentaires. Nous sommes entièrement d'accord, en tant que MSC, qu'un cadre d'évaluation complet est nécessaire pour des systèmes alimentaires durables capables de contribuer à la concrétisation du droit à l'alimentation pour tous.

Toute approche devrait être évaluée en fonction de sa contribution ou non à des systèmes alimentaires durables en vertu du cadre convenu. En ce sens, le HLPE fournit une voie très utile pour établir un tel cadre.

Par ailleurs, toute évaluation complète devrait adopter une approche holistique, combinant des perspectives axées sur la production, les moyens d'existence, le genre, socio-culturelles, écologiques et politiques. Les systèmes de mesure et les indicateurs correspondants doivent être multidimensionnels, et ne pas évaluer les systèmes alimentaires sur la base de leur seule productivité, mais aussi par rapport à leurs impacts sur les petits producteurs d'aliments et sur la santé publique, leur capacité à garantir des conditions décentes pour les travailleurs de l'agriculture et du système alimentaire, et leur capacité à bénéficier aux populations les plus marginalisées, notamment les femmes, et à garantir que les droits humains, dans toute leur interdépendance, sont concrétisés.

A nouveau, nous convenons de l'importance d'un tel cadre pour l'évaluation. Nous sommes d'accord avec la France qui, s'exprimant au nom de l'UE, indique que les principes opérationnels du HLPE et les 10 éléments de l'Agroécologie, déjà approuvés par le dernier

Conseil de la FAO, ont déjà fourni une bonne base pour l'établir. Nous sommes donc convaincus que ce processus devrait s'accorder sur les principes majeurs à la base de toute évaluation, sans nécessité de commencer de zéro mais plutôt de prendre comme base la voie tracée par les travaux précédents menés au CSA et à la FAO.

2. **Est-il trop ambitieux de convenir d'indicateurs dans le cadre du processus de convergence des politiques et l'objectif du document politique devrait-il être de parvenir à un accord sur des principes/éléments servant de base à un cadre, lequel serait développé au terme de ce processus politique ?**
3. **Un tel cadre devrait-il être élaboré sur la base des conclusions du rapport du HLPE, des cadres existants pertinents (comme l'[Outil d'évaluation des résultats de l'agroécologie de la FAO](#) et le cadre TEEB-AgriFood), et/ou des objectifs, cibles et indicateurs contenus dans les ODD ?**
4. **Quelle(s) institution(s) pourrai(en)t être chargée(s) de développer un tel cadre ? Quels acteurs devraient être impliqués ? Quel rôle pourrait selon vous jouer le CSA, son Groupe de travail ou l'Équipe technique spéciale à cet égard ?**

Nous souhaiterions réaffirmer la nécessité de convenir d'un cadre pour l'évaluation. Il devrait aussi viser à comprendre quelle approche contribue à des systèmes alimentaires durables à tous les égards, du fait que les différentes approches ne peuvent être appliquées à l'aveuglette sans tenir compte de leur impact sur les dimensions économiques, sociales, environnementales et de santé publique des systèmes alimentaires.

Nous pensons que le cadre d'évaluation exige une affirmation claire des multiples objectifs publics soutenus par les systèmes alimentaires, et qu'il doit être séparé de la discussion sur les indicateurs, qui relève d'une question technique et qui limiterait de manière importante la portée du processus avec la possibilité qu'aucun accord ne soit trouvé.

En ce sens, la voie indiquée par le rapport du HLPE constitue un bon point de départ.

S'agissant des cadres existants, les ODD ne devraient pas être la principale référence, du fait qu'ils ne sont pas ancrés dans les droits humains. Plus concrètement, nous devrions aller au-delà de ces derniers concernant le droit à l'alimentation. Ainsi, lorsque nous parlons des références pour les cadres existants, il convient également de mentionner les travaux réalisés par la FAO en matière de suivi/d'indicateurs du droit à l'alimentation<sup>1</sup>. Par ailleurs, les principes du cadre d'évaluation pour des systèmes alimentaires durables devraient être liés aux principes définis dans le Cadre stratégique mondial du CSA pour la sécurité alimentaire et la nutrition (GSF) pour les systèmes de suivi et de reddition de comptes. Ces derniers ont déjà été convenus par les Etats-membres et stipulent qu'ils devraient :

- *être fondés sur les droits de l'homme, et plus particulièrement sur la concrétisation progressive du droit à l'alimentation ;*
- *permettre de responsabiliser les décideurs ;*
- *être de type participatif et comprendre une évaluation à laquelle participent l'ensemble des parties prenantes et des bénéficiaires, y compris les plus vulnérables ;*

---

<sup>1</sup> *FAO (2009) : [Methods to Monitor the Human Right to Adequate Food Volume I](#) et [Methods to Monitor the Human Right to Adequate Food Volume II](#) (en anglais)*

- *être simples mais complets, précis, ponctuels, compréhensibles pour tous et assortis d'indicateurs ventilés par sexe, âge, région, etc., portant sur l'impact, les processus et les résultats escomptés*
- *ne doivent pas faire double emploi avec des systèmes déjà en place, mais plutôt faire fond sur ces derniers et renforcer les capacités nationales en matière de statistique et d'analyse.*

Nous pensons que ces deux références supplémentaires devraient être prises en compte au moment de se mettre d'accord sur des principes pour un cadre d'évaluation.